



*Spécial enseignes – Veille juridique et conformité*

## BLACK FRIDAY : LES REFLEXES CONFORMITE A GARDER EN TETE

Le mois du Black Friday reste sous haute surveillance. Entre prix de référence, interdiction de revente en ligne et transparence numérique, les contrôles sont renforcés. Les sanctions récentes montrent que la vigilance n'est plus une option.

La DGCCRF intensifie ses contrôles à l'occasion du Black Friday. Pour éviter toute sanction :

- Prix de référence : affichez vos réductions à partir du prix le plus bas pratiqué au cours des 30 derniers jours.
- Revente à perte : aucun produit ne peut être revendu en dessous de son prix d'achat effectif sauf exceptions légales strictement encadrées.
- Urgence et rareté : les messages « stocks limités » ou « offre valable 24 h » doivent correspondre à des données réelles.
- Consentement explicite : aucun service ou option payante ne doit être précoché dans le panier du client.



**À savoir :** la DGCCRF considère ces manquements comme des pratiques commerciales trompeuses, passibles de lourdes amendes et, dans certains cas, de poursuites pénales.

## REQUISITIONS NUMERIQUES : LA DGCCRF MUSCLE SON ACTION EN LIGNE

La DGCCRF publie désormais la liste des sites et applications déréférencés ou bloqués pour non-respect des dispositions du Code de la consommation ou produits non conformes. Ce dispositif vise à renforcer la transparence et la confiance des consommateurs.



**Bon réflexe :** vérifiez la conformité de votre site internet au regard des dispositions du Code de la consommation, notamment vos mentions légales, CGV et formulaire de rétractation.

## PRODUITS RECONDITIONNES : LA VIGILANCE RESTE DE MISE

Les contrôles de la DGCCRF ont révélé des manquements fréquents : défaut d'information sur la garantie légale de 2 ans, description incomplète de l'état du produit, ou effacement incomplet des données personnelles.



### **Bons réflexes :**

- Assurez la garantie légale de conformité de 2 ans, même pour les produits reconditionnés.
- Informez précisément sur l'état et la capacité réelle du produit.
- Veillez à un effacement certifié des données du produit avant la revente.

\*\*\*\* Pour plus de précisions n'hésitez pas à nous contacter \*\*\*\*

Département Distribution Concurrence Consommation  
Sous la direction de Justine GRANDMAIRE, Avocate Counsel et avec l'implication de Claire SICARD, Avocate

Cette publication est proposée à titre informatif. Elle ne saurait se substituer à un avis juridique spécifique. SIMON Associés veille à la qualité et à l'actualité des informations publiées, sans pouvoir être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou omissions.